



Fédération du Commerce  
et de la Distribution

19 septembre 2023

## Communiqué de presse

### **Observatoire de la Distribution Responsable : un engagement constant des enseignes en faveur de la décarbonation et pour une consommation plus responsable**

Pour la sixième fois depuis 2013, la Fédération du Commerce et de la Distribution, en partenariat avec l'Essec Business School et PwC, publie les principaux enseignements de son Observatoire de la Distribution Responsable.

Cet Observatoire permet à la profession de faire connaître, tous les deux ans, des indicateurs relatifs à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de présenter des exemples d'initiatives concrètes déployées par les enseignes.

Les indicateurs 2023, issus du reporting réalisé sur les données 2022, démontrent à nouveau une amélioration de la performance RSE des acteurs de la distribution. Ils témoignent de l'engagement constant des enseignes pour réduire l'impact environnemental de leur activité, promouvoir une consommation responsable et répondre aux nouveaux enjeux sociétaux.

**L'édition 2023 de l'Observatoire permet de mettre en exergue l'évolution de trois indicateurs depuis la première édition du baromètre, il y a 10 ans. Ainsi, entre 2012 et 2022 :**

- la **consommation d'énergie** des enseignes a baissé de 30% (kWh) ;
- les **émissions de gaz à effet de serre** sur leurs trois principales sources d'émissions (transport de marchandises, fluides frigorigènes, consommation d'énergie) ont diminué de près de 60 % (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>) ;
- la **production de déchets** a diminué de 20% (tonnes de déchets par m<sup>2</sup> de surface de vente).

Les autres éléments principaux à retenir sont :

**La réduction des émissions des gaz à effet de serre :** entre 2020 et 2022, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) s'est poursuivie, avec une baisse de 12% d'émissions (tonnes éq. CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> de surface de vente), grâce aux efforts conjoints des enseignes sur leurs trois principales sources d'émissions directes :

- -20% d'émissions de GES (tonnes éq. CO<sub>2</sub>) liées au transport de marchandises ;
- -22% d'émissions de GES (tonnes éq. CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> de surface de vente) liées aux fluides réfrigérants, qui sont notamment utilisés dans les meubles de froid ;

- -9% d'émissions de GES (tonnes éq. CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> de surface de vente) associées à la consommation d'énergie.

**La réduction de la consommation d'énergie** : entre 2020 et 2022, la consommation d'énergie diminue de 8%, grâce à une réduction marquée de la consommation d'électricité et de gaz. En moyenne, les enseignes ont ainsi consommé, par mètre carré de surface de vente, 467 KWh en 2022, contre 505 KWh en 2020.

**La diminution de la production de déchets** : entre 2020 et 2022, la production de déchets a diminué de 10% par mètre carré de surface de vente.

**Le recours systématique au papier recyclé et/ou certifié pour les publications commerciales** : la quasi-totalité des publications commerciales restent imprimées sur du papier recyclé et /ou certifié (99,5%). La quantité de ces publications est par ailleurs en baisse, de 18% depuis 2018.

**La mobilisation des enseignes en matière d'économie circulaire** : le taux de recyclage et de valorisation des déchets (cartons, biodéchets, plastique...) atteint 72% en moyenne en 2022. Par ailleurs, les corners de vente de produits de seconde main se développent au sein des enseignes membres de l'Observatoire : 166 magasins proposent une telle offre en 2022. Les opérations de récupération d'articles de textiles se développent également : en 2022, 635 magasins ont proposé ce type d'opération.

**La mobilisation des enseignes en matière de dons alimentaires** : en 2022, les enseignes membres de l'Observatoire ont fait don de l'équivalent de 123 millions de repas aux associations d'aide alimentaire, faisant du secteur le premier donateur aux banques alimentaires.

**L'insertion dans les contrats signés avec les sites de production de clauses RSE allant au-delà de la réglementation locale** : en 2022, 100% des enseignes de l'Observatoire intègrent des clauses sociales dans ces contrats (c'était 86% en 2020) et 86% intègrent des clauses environnementales (57% en 2020).

**Pour Jacques Creyssel, Délégué général de la FCD** : « Depuis 10 ans, les résultats publiés dans le cadre de l'Observatoire permettent de mesurer les efforts mis en œuvre en matière de RSE par les sept enseignes qui y contribuent. Cette année encore, ces résultats démontrent leur engagement constant, alors que la RSE est désormais devenue un enjeu incontournable pour toutes les entreprises. L'édition 2023 nous donne l'opportunité de dresser des enseignements très positifs sur le chemin parcouru depuis 2012. Notre secteur poursuit ses efforts et la FCD est fière d'être aux côtés de ses adhérents face à ces enjeux ! »

**Pour Rémy Guérin, Directeur exécutif de la Chaire Grande Consommation de l'ESSEC Business School** : « L'ESSEC étant très engagée sur les sujets de transition, nous nous réjouissons de contribuer à faire vivre depuis maintenant 10 ans ce baromètre qui rend publics les progrès des enseignes sur plusieurs chapitres clefs de la RSE. Nous nous réjouissons encore plus de voir l'évolution, rapide et favorable, de certains indicateurs (consommation d'énergie, baisse des émissions de GES sur les scopes 1 & 2 par exemple) et encourageons les enseignes à poursuivre leurs actions. »

**Pour Baptiste Bannier, Associé responsable Industrie Agri-Agro de PwC France** : "Depuis une décennie à présent, l'Observatoire de la Distribution Responsable permet de mettre en lumière les évolutions de l'engagement de la grande distribution. Les enseignes partenaires ont affiché un effort constant aboutissant à une baisse de 30% de la consommation d'énergie et de près de 60% des émissions de gaz

à effet de serre. Nous sommes heureux d'avoir accompagné la FCD et les grandes enseignes à travers la publication de cette étude depuis 10 ans."



**À propos de la FCD :** la Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2 300 hypermarchés, 5 875 supermarchés, 3 435 supermarchés à dominante marques propres (ex maxidiscomptes), près de 6 200 drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 225 milliards d'euros HT. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement durable, des relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), des relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial. *Plus d'information sur : [www.fcd.fr](http://www.fcd.fr)*

**Contact presse :** Sophie Amoros – Responsable Affaires Publiques et Communication  
samoros@fcd.fr – 01 44 43 99 12 - +33 (0)6 15 72 13 82